



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2015 A 20 H30

Etaient présents : M. André BOISSONNET, Maire, Mmes Quitterie GUERIN, Françoise BOISSE, MM. Denis LAUBERT, Alexandre PETIT Adjoints, Mesdames et Messieurs Françoise MIGNOT, Jean-Claude PEREL, Jean-Pierre VOISIN, Jocelyne BARRE, Jacky CORMIER, Sylvie PITOU, Jérôme LESUEUR, Christelle Launay, Dominique DESCHAMPS formant la majorité des membres en exercice

Etait absent : Mme Natacha COTTRELL

Madame Christelle LAUNAY a été élue secrétaire.

Délibération n° 2015 – 82 :

Carnaval 2016 : tarif occupation de la fête foraine

Le conseil municipal décide d'appliquer une augmentation de 0,5 % des tarifs d'occupation des manèges (selon l'indice d'augmentation du coût de la vie), soit un prix au mètre linéaire de :

Petit manège : 5,14 € Moyen : 6,79 € grand : 8,47 €

Les tarifs des caravanes et le forfait charge sont maintenus

Délibération n° 2015 – 83 :

Comité des fêtes : subvention

Pour permettre l'organisation annuelle du carnaval, le conseil municipal décide de verser une subvention de 6 000 € au comité des fêtes.

Délibération n° 2015 – 84 :

Tour du Loir et Cher 2016

Le Tour du Loir et Cher passera le vendredi 15 avril sur la commune. Le conseil municipal accepte de verser une subvention de 183,84 € pour son organisation.

Délibération n° 2015 – 85 :

Société de Protection des Animaux : renouvellement de convention pour 2016

Le conseil municipal renouvelle pour 3 ans la convention avec la Société de Protection des Animaux pour l'année 2016 moyennant un cout annuel pour 2016 de 1 700,52 €.

Délibération n° 2015 –86 :

Contrat d'acquisition du logiciel et de prestations de service

Le conseil municipal renouvelle le contrat d'utilisation des logiciels et de prestations de service avec la société Ségilog pour une durée de 3 ans moyennant un coût annuel de 3 310 € HT.

Délibération n° 2015 – 87 :

Receveur municipal : indemnité de conseil et de confection budgétaire

Le conseil municipal décide de verser 100 % de l'indemnité de conseil et de confection des budgets au receveur municipal soit 534.54 € brut.

Délibération n° 2015 – 88 :

Baisse des dotations de l'Etat : motion de censure

Le conseil municipal soutient la démarche de l'association des maires de France pour que soit révisé le programme triennal de baisse des dotations versées par l'Etat.

Délibération n ° 2015 – 89 :

Election des délégués communautaires suite à la fusion entre les Communautés de Communes Beauce et Forêt et Beauce Ligérienne

La commune de Oucques dans la nouvelle configuration perd un délégué et passe de 4 à 3. Après un vote à bulletin secret, André Boissonnet, Quitterie Guérin et Denis Laubert ont obtenu 13 voix chacun. Dominique Deschamps 1 voix.

André BOISSONNET, Quitterie GUERIN, Denis LAUBERT ont été élus conseillers communautaires.

Délibération n ° 2015 – 90 :

Recensement de la population : rémunération des agents recenseurs

Le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016. 3 agents recenseurs sont recrutés et percevront une rémunération nette chacun de 1 200 €.

Délibération n ° 2015 – 91 :

Syndicat du Réveillon

La Direction Départementale des Territoires a consulté le syndicat du Réveillon pour le projet de cartographie des cours d'eau. A la demande du syndicat du Réveillon, le conseil municipal a déterminé les cours d'eau pour la commune d'Oucques.

Délibération n ° 2015 – 92 :

Convention avec le Conseil Départemental sur le réseau de lecture publique

Le conseil municipal valide la convention, proposée par le Conseil Départemental, relative à la bibliothèque Oucquoise desservie dans le cadre du réseau de lecture publique

Des informations complémentaires sur les décisions prises par le Conseil Municipal peuvent être obtenues auprès du secrétariat de la mairie.

Fait à OUCQUES, le 27 Novembre 2015

Le Maire,